



Papeete, le 23 novembre 2017.

**MINISTERE
DU TRAVAIL
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'EDUCATION,**
*en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur*
**DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS**
Circonscription n° 1
Taiarapu - Australes

L'Inspecteur de l'Education Nationale
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants
des écoles de Taiarapu et des Australes

**Note de service n° 2
Carnet de suivi et LSU**

A faire émarger par tous les enseignants rattachés à l'école.

Afin de compléter ma note de service précédente, je vous prie de prendre en compte la fréquence de renseignement et de remise des documents suivants aux parents. Elle demeure identique à celle arrêtée l'année dernière :

- le carnet de suivi en maternelle : deux fois par année (semestriel) ;
- le livret scolaire unique (LSU) : trois fois dans l'année (trimestriel), comme pour le collège.

Pour les dates de la circonscription, les semaines suivantes sont retenues :

1. Carnet de suivi :

- du 11 au 15 décembre 2017 ;
- du 18 au 22 juin 2018.

2. Livret scolaire unique (LSU) :

- du 11 au 15 décembre 2017 ;
- du 26 au 29 mars 2018 ;
- du 18 au 22 juin 2018 (CP au CM1) et du 28 mai au 1^{er} juin 2018 (CM2).

Les directeurs prendront les dispositions nécessaires pour que ces dates soient prises en compte par tous, dans l'école, et que les parents soient effectivement tenus informés des acquis scolaires de leurs enfants, au moyen de ces outils institutionnels d'information et dans ces semaines.

L'équipe de circonscription reste disponible pour toute demande d'information complémentaire éventuelle.

L'Inspecteur de l'Education Nationale

Jean-Louis Laflaquière